



ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Justificatif de parution sur lyoncapitale.fr

Téléchargé le 01 / 05 / 2026 à 10:06

Date de publication : mardi 10 février 2026 à 02:20

Type : Constitution EARL

Localisation : 01 - Ain

Support de parution : LyonCapitale.fr

GESSIENNE

EARL

SC au capital de 7 500 €

Siège social : 351 Chemin de la Buffe

01170 CROZET

Aux termes d'un ASSPE en date du 4/02/2026 il a été institué une EARL sous la forme d'une SC régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GESSIENNE **Siège social** : 351 chemin de la Buffe 01170 CROZET **Durée** : 99 ans
Objet : L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle **Capital social** : 7 500 €, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire **Gérance** : M. Fabien GUILLIOU, demeurant 351 Chemin de la Buffe 01170 CROZET en sa qualité d'associé unique exerce seul la gérance sans limitation de durée, **Agrément** : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire. Sont dispensées d'agrément les cessions consenties uniquement entre associés. La gérance

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :

<https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/681ef5c2-3b6d-4d70-b52c-99e9412e676c-form-instance>

S.A.S. au capital de 1 000 000 € - 489 069 856 RCS Nanterre
Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex